

**CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2024-25-03-08**

Date de convocation : 12 mars 2024

Date d'affichage : 27 mars 2024

NOISY SPORTS : SEJOUR ETE DU 15 JUILLET AU 19 JUILLET 2024 – FORET DE FONTAINEBLEAU

Nombre d'élus : 27

Présents : 24

Représentés : 2

Votants : 26

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 24

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Marc TIMSIT, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Dominique JAILLON, Marie-Hélène HUCHET, Roch DOSSOU, Jean-François VAQUIERI, Salvador-Jean LUDENA, Jérôme DUVERNOY, Cyrille FREMINET, Frédéric RAVEAU, Audrey de FORNEL, Loïc FLICHY, Pauline LACLEF, Sylvie HAUFF, Magali PRADEL, Catherine DOTTARELLI, Michel BOISRAMÉ

Absents ayant donné pouvoir : 2

Armelle LUCAS de PESLOUAN a donné pouvoir à Guy TURQUET de BEAUREGARD

André BLUZE a donné pouvoir à Catherine DOTTARELLI

Absent : 1

Jean-Michel RAGUENES

Secrétaires de séance :

Marie-France AGNOFE et Delphine FOURCADE

Quorum : 14

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis de la commission Jeunesse, sports et jumelage réunie le 28 février 2024 ;

CONSIDERANT le projet d'un séjour de vacances sportif de 5 jours du lundi 15 juillet au vendredi 19 juillet 2024, en forêt de Fontainebleau dans le centre d'hébergement en forêt de profil évasion pour 24 enfants âgés de 6 à 12 ans et pour 3 accompagnateurs ;

CONSIDERANT le coût prévisionnel du séjour d'un montant de 9 530 € TTC décomposé comme suit :

- 1 958€ de transport Savac,
- 7 572€ de frais de séjour de vacances comportant l'hébergement en pension complète et les activités sportives ;

CONSIDERANT le souhait de la commune de soutenir financièrement une partie du coût du séjour ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) **APPROUVE** l'organisation d'un mini séjour pédagogique et sportif au Centre xxx (77) pour 20 à 24 enfants et 3 accompagnateurs de l'Accueil de Loisirs, Noisy Sports, du 15 au 19 juillet 2024 pour un montant prévisionnel de 9 530,00 € TTC se décomposant, sous réserve des ajustements liés au nombre définitif d'enfants, comme suit :

Transport AUTOCAR avec la société Savac (aller/retour Noisy-le-Roi, le centre d'hébergement))	1 958,00 € TTC
Hébergement avec pension complète et les activités	7 572,00 € TTC

2) **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents afférents à l'organisation de ce mini séjour avec les prestataires du mini-séjour pédagogique et sportif ;

3) **DECIDE** de fixer, sur la base des coûts indiqués ci-dessus et l'application d'une aide financière de 20%, la participation des familles à 300 € pour un groupe de 24 enfants ;

4) **PRECISE** que le montant de cette participation sera proportionnellement augmenté si le nombre d'inscrits est inférieur à 20 ;

5) **DIT** que les crédits et recettes correspondants seront inscrits au budget de l'exercice en cours.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
A Noisy-le-Roi, le 25 mars 2024



Le Maire
Marc TOURELLE